



Formation à Distance qui ne tient pas ses promesses

Par **MiltonE**, le **12/01/2017** à **15:20**

Bonjour,rnrnJe me suis inscrit à une formation à distance certifiante (domaine paramédical non conventionné).rnrnJe n'ai aucun contrat. Seulement des courriels qui justifient de mon inscription et une preuve d'achat...rnrnLa formation est constituée d'un manuel pdf (valeur annoncée 600e) et de cours en individuels par Skype (10 cours à 100e/heure).rnrnJe n'ai eu depuis le mois de juillet que 2h de cours. Puis ma formatrice est tombée en dépression et ne peut depuis plus assurer les cours.rnrnJe lui ai demandé un remboursement, mais pas de nouvelle. Depuis peu, son compagnon, lui aussi formateur (formé par la formatrice en dépression) me propose de continuer ma formation. J'ai refusé, il n'a pas d'expérience dans le domaine...rnrnBref, ça sent l'arnaque ou au moins un grand manque de sérieux. Je me suis aperçu aussi que le support de cours est, en partie, constitué de copiés-collés trouvés sur le net...rnrnEst-ce que j'ai le moindre recours ?rnrnD'avance merci.

Par **alicesarah**, le **14/01/2017** à **13:13**

bonjours rntu peut faire une lettre avec accuser de reception , ou tu expliques arreter cette formation car elle n'est pas serieuse etc ..rnou sinon aller voir un conseiller juridique de ta commune qui sont normalement gratuit et tu lui expliques ton cas il doit etre en mesure de te renseigner

Par **MiltonE**, le **14/01/2017** à **13:17**

Merci alicesarah, je viens de demander conseil à un avocat. Il va réfléchir à la question mais pense dans 1er temps qu'il faut faire une mise en demeure.rnJe renseignerai ce fil par la suite, ça pourra surement aider d'autres personnes dans mon cas...